



**Mairie · Ti-kêr**  
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

## ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE N°274-2024 PORTANT CONSULTATION  
PUBLIQUE POUR LA DEFINITION DES ZONES  
D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La Maire de la commune de LANGONNET,  
**Vu** la loi 2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023,  
**Considérant** que l'adoption des zones d'accélération des énergies renouvelables par le conseil municipal nécessitent la réalisation d'une consultation publique,

### ARRÊTÉ

#### **Article 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

La consultation publique porte sur la définition de zones d'accélération dans lesquelles la Commune souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables terrestres : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la biomasse... pour une durée de 5 ans.

Cette consultation se déroulera du lundi 25 novembre 2024 au samedi 7 décembre 2024 inclus dans le hall de la Mairie aux horaires d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 – le mercredi et le samedi de 8h30 à 12h.

#### **Article 2 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Le dossier mis à consultation comprend : une note explicative ainsi que des plans du projet de zonage d'accélération des énergies renouvelables.

#### **Article 3 : OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation, à feuillets non mobiles, seront mis à disposition du public pendant la durée de consultation afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions

#### **Article 4 : CLÔTURE DE LA CONSULTATION**

À la date de clôture de la consultation publique, le registre sera clos par la Madame la Maire.

Le registre sera joint en annexe de la délibération approuvant la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables et des réponses et ou précisions pourront y être apportées.

Fait à Langonnet, le 22 novembre 2024  
La Maire,



Françoise GUILLERM